

DIVISION DE MARSEILLE

Marseille, le 24 septembre 2013

N/Réf. CODEP-MRS-2013- 053929

**Monsieur le directeur  
COMURHEX Usine de Malvési  
BP 222  
11102 Narbonne Cedex**

**Objet :** Contrôle des installations nucléaires de base.  
Inspection n° INSSN-MRS-2013-0620 du 20/09/2013 à ECRIN  
Thème « Visite générale »

Monsieur le directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue aux articles L. 596-1 à L. 596-13 du code de l'environnement, une inspection de l'installation ECRIN a eu lieu le 20 septembre 2013 sur le thème « visite générale ».

Faisant suite aux constatations des inspecteurs de l'ASN formulées à cette occasion, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

### **Synthèse de l'inspection**

L'inspection de l'INB ECRIN du 20 septembre 2013 portait sur le thème « visite générale ».

Les inspecteurs ont examiné par sondage les résultats de surveillance de la contamination atmosphérique autour du site, le bilan radioprotection des travailleurs et l'état de l'entreposage des fûts vides à proximité des digues.

Ils ont effectué une visite de l'ensemble de l'installation ECRIN et des équipements de traitement des eaux, ainsi que des zones d'implantation des tranchées drainantes et de la paroi moulée.

Au vu de cet examen non exhaustif, les inspecteurs considèrent que l'installation est correctement exploitée.

### **A. Demandes d'actions correctives**

Cette inspection n'a pas donné lieu à demande d'actions correctives.

## **B. Compléments d'information**

### Entreposage de fûts vides

Les inspecteurs ont observé que l'évacuation des fûts vides et décontaminés entreposés à proximité des digues avait nettement progressé depuis l'inspection du 22 mai 2013.

**B 1. Je vous demande de me transmettre une actualisation du planning prévisionnel d'évacuation des fûts vides et décontaminés entreposés à proximité des digues.**

### Paroi moulée

Les inspecteurs ont observé que les contrôles post travaux de la paroi moulée étaient en cours de réalisation. Ces contrôles ont pour objectif de vérifier l'efficacité de la paroi moulée.

**B 2. Je vous demande de me transmettre le bilan des contrôles de l'efficacité de la paroi moulée lorsqu'il sera disponible.**

### Tranchée drainante

Les inspecteurs ont noté que le système de pompage des eaux récupérées dans la tranchée drainante n'était pas encore réceptionné.

**B 3. Je vous demande de me transmettre, au cours du premier trimestre 2014, un bilan de fonctionnement sur le dernier semestre 2013 du système de récupération des eaux de la tranchée drainante faisant notamment état des quantités pompées et de leur caractérisation radiologique.**

## **C. Observations**

Cette inspection n'a pas donné lieu à observations.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points, incluant les observations, dans un délai qui n'excédera pas, sauf mention contraire, **deux mois**. Je vous demande d'identifier clairement les engagements que vous seriez amené à prendre et de préciser, pour chacun d'eux, une échéance de réalisation.

En application des dispositions de l'article L. 4523-9 du code du travail, vous voudrez bien porter la présente à la connaissance des représentants du personnel au(x) CHSCT.

Enfin, conformément à la démarche de transparence et d'information du public instituée par les dispositions de l'article L. 125-13 du code de l'environnement, je vous informe que le présent courrier sera également mis en ligne sur le site Internet de l'ASN ([www.asn.fr](http://www.asn.fr)).

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

**Pour le Président de l'ASN et par délégation,  
Le Chef de la Division de Marseille**

**Signé par**

**Pierre PERDIGUIER**